

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2012**

Décision n° **B-2012-3216**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Déclassement et cession, à titre gratuit, d'une partie du domaine public communautaire située rue des Frères Bertrand

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : jeudi 3 mai 2012

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : vendredi 11 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Daclin (pouvoir à M. Philip), Mme Besson, MM. Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, MM. David G. (pouvoir à M. Crédoz), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Guillemot, MM. Barge, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 mai 2012**Décision n° B-2012-3216**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **Déclassement et cession, à titre gratuit, d'une partie du domaine public communautaire située rue des Frères Bertrand**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon les articles 1.9 et 1.1.

Dans le cadre des régularisations foncières engagées à la suite des opérations de restructuration urbaine menées, notamment, par la Communauté urbaine de Lyon dans le quartier des Grolières à Vaulx en Velin, la Commune de Vaulx en Velin a sollicité la Communauté urbaine afin d'obtenir la cession d'une partie du domaine public communautaire située rue des Frères Bertrand, aujourd'hui aménagée en mail piétonnier.

Préalablement à cette cession, il convient de déclasser, au profit de la Commune de Vaulx en Velin, l'emprise d'une surface de 1 543 mètres carrés (cf. plan ci-annexé).

L'ensemble des services communautaires consultés est favorable à ce déclassement.

Un réseau de France Télécom et 2 canalisations d'eau passent sous l'emprise à déclasser. Leur dévoiement éventuel sera à la charge de la Commune de Vaulx en Velin.

Une convention de servitude de passage sera établie au profit de la direction de l'eau de la Communauté urbaine afin de permettre en permanence les interventions sur les réseaux publics d'assainissement et d'eau potable présents sous l'emprise à déclasser.

Ce déclassement ne remettant pas en cause la desserte et la circulation assurées par la rue des Frères Bertrand, la présente opération a été dispensée d'enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du code de la voirie routière.

Aux termes du compromis signé le 20 février 2012 par la Commune de Vaulx en Velin, il est prévu que, si elle devient parfaite, la vente aura lieu à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 20 mars 2012 ;

DECIDE

1° - Prononce après constatation de la désaffectation, le déclassement d'une partie du domaine public communautaire, d'une surface de 1 543 mètres carrés, située rue des Frères Bertrand à Vaulx en Velin, au profit de la Commune de Vaulx en Velin.

2° - Approuve la cession, à titre gratuit, à la Commune de Vaulx en Velin de l'emprise de 1 543 mètres carrés située rue des Frères Bertrand à Vaulx en Velin, dans le cadre de la restructuration urbaine menée dans le quartier des Grolières.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2012.